COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 13 mai 2024 à 20H00

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 6 mai 2024.

<u>Etaient présents</u>: Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s):

Absent:

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024. Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Commission « Finances »

Suppression des régies

Suite à une rencontre en Mairie avec Monsieur NICOLAS, conseiller aux décideurs locaux, ce dernier a préconisé de supprimer les régies qui ne sont plus en activité (transport scolaire et photocopies) et de modifier la régie liée à la médiathèque. Concernant cette dernière J. PENSIVY est nommée régisseur titulaire et V. BLANDEL est nommée régisseur suppléant.

Acquisition foncière

Comme énoncé il y a quelques mois en conseil municipal, Mme Monique LEGER propriétaire du bien situé au 3 rue Jean Marie LE FUR souhaite vendre sa propriété à la commune de Séglien pour l'euro symbolique. Après multiples échanges avec l'office notarial de Mme LEGER en charge de cette affaire, Maître LECONTE souhaite que la commune prenne une délibération actant cette vente à l'euro symbolique.

➤ A l'unanimité, le conseil municipal valide cette vente à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Année 2024 - Subventions aux Associations

Nom de l'Association	Subvention 2024
GJPP – Groupement Jeunes Foot	550 €
Entente Sportive Ségliennaise	1200 €
Comité des Fêtes	900 €
Comité de Locmaria	30 €
Comité de Saint-Jean	30 €
Comité de Saint-Germain	30 €
Comité de Saint-Zénon	30 €
Oratoire du Clandy	30 €
Plijadur Bar Vro Pourleth	300 €
Diane ségliannnaise (Sté Chasse)	350 €
Piègeurs de ragondins	80 € par piégeur
Donneurs de sang	50 €
Accueil et Partage	160 €
FNATH	30 €
Office des sports de Guémené	10€/enfant soit 180 €
Sapeurs Pompiers	200 €
Solidarité Paysanne Morbihan	100 €
Comice Agricole	250 €
Cinéma ROCH	100 €
Cavaliers du Mont Ségal	50 €
Restos du Coeur	250 €
Mucoviscidose	50 €
Réseau des Korrigans	1 €/hab
Radio Bro Gwened	50 €
Association ACB SAB - (Frelons Asiatiques)	70 €
Croix Rouge	65 €
La Banque Alimentaire	85 €
Ecole DIWAN – 2 élèves en primaire	340,38 €

> A l'unanimité, le conseil municipal valide les montants subventions accordées pour l'année 2024

2- Zones d'accélération des Énergies Renouvelables - ZAEnR

L. GANIVET rappelle le contexte et les enjeux de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023. Ces zones APER sont obligatoires pour chaque commune.

Après le vote, la commune de Séglien devra faire parvenir sa délibération auprès de Pontivy Communauté qui compilera au nom de toutes ses communes membres toutes les délibérations et les fera parvenir directement auprès du cabinet du Préfet.

La commune de Séglien avait pour obligation d'informer l'ensemble de la population de la mise en place de cette loi sur sa commune. L'information a été relayée sur le site Facebook, le site internet de la commune et dans les 2 derniers bulletins municipaux.

Suite à cela un groupe de travail composé d'élu.e.s et d'administré.e.s s'est mis en place et s'est réuni 2 fois afin de proposer conjointement les zones pouvant accueillir les énergies renouvelables.

L. GANIVET présente aux élu.e.s les zones proposées sur la commune énergie renouvelable par énergie renouvelable.

<u>Eolien</u>: 1 parc existant avec 6 éoliennes en phase de repowering et 1 parc éolien en cours de création. Avec ces 2 parcs éoliens il est proposé d'exclure tout autre zone éligible à l'éolien. Le conseil municipal valide cette proposition.

Solaire:

- Photovoltaïque Trakers: certains membres du groupe de travail souhaitent limiter le nombre de trackers à 2 unités par élevage et à une puissance de 20 Kwh, uniquement en autoconsommation. Il est proposé d'instaurer une implantation à une certaine distance par rapport aux habitations existantes. Les élus pensent qu'il ne faut pas limiter à 2 unités par exploitation agricole. Sur l'aspect autoconsommation cela semble assez difficile, en effet tout dépend de l'activité agricole concernée (s'il existe une période sans activité il ne sera pas possible de faire de l'autoconsommation). Sur l'aspect « périmètre proche d'un bâtiment agricole » cela semble assez logique mais la réglementation en cours ne le précise pas. Les élus proposent de retenir: Trackers pour chaque exploitation agricole (sans préciser un nombre maximum) dans un périmètre proche des bâtiments agricoles.
- <u>Photovoltaïque en toiture</u>: il est proposé de retenir toutes les habitations de la commune, de permettre la pose de panneaux encastrés ou non encastrés et demander une intervention des CPRB et du CAUE pour les habitations à fort caractère patrimonial. Les élus valident en intégralité ces propositions
- Photovoltaïque au sol: pour les particuliers le périmètre devra se situer proche de la maison avec une superficie maximale de 15m2. Il est également proposé de retenir la parcelle cadastrée qui concerne l'ancienne décharge communale non réhabilitée d'une superficie de 13 657 m2. Cette parcelle considérée comme dégradée pourrait accueillir un projet de 10 000 m2. Il est proposé aussi de retenir la parcelle YL 86 d'une superficie de 25 740 m2 appartenant à Mme Catherine GAUTIER
- P. POMME propose de retenir également les espaces bétonnés des anciens bâtiments agricoles

P. POMME propose également d'exclure la pose de photovoltaïque au sol sur les espaces naturels (landes et zones humides).

Les élu.e.s valident ces 2 propositions.

• <u>Photovoltaïque ombrière</u>: 2 parcelles communales sont retenues, il s'agit de la parcelle YH 231 qui constitue le parking du cimetière et la parcelle AB 350 qui se situe proche du stade et de l'école et pour laquelle la commune souhaite y aménager une aire de stationnement de 20 places.

<u>Méthanisation</u>: L. GANIVET présente le projet travaillé en groupe de travail. Concernant la microméthanisation où il est stipulé qu'elle sera limitée à 1 unité par exploitation agricole ET en autoconsommation, C. LE DANVIC propose de remplacer le ET par EN PRIVILEGIANT.

L'autre point porte sur 1 seul projet retenu sur la commune de Séglien, projet déjà identifié sur le village de GUERGOMEL.

D. DARCEL prend la parole et trouve regrettable de limiter la méthanisation à 1 seul projet. A. LE STRAT le rejoint en spécifiant qu'il y a une conduite de gaz enterrée au sud de la commune et que ce serait dommage

de ne pas l'exploiter. Un groupement d'agriculteurs pourrait voir le jour en créant un projet d'une unité méthanisation et pourrait se raccorder à cette conduite. D. DARCEL précise que cette conduite de gaz étant récente les agriculteurs de la commune n'ont peut-être pas de projet dans l'immédiat mais que l'idée pourrait germer d'ici quelques années. A. LE FUR et P. POMME rejoignent leurs propos.

L. GANIVET fait savoir qu'il ne souhaite pas voir le développement de plusieurs unités de méthanisation sur la commune et que seul le projet prévu par la société GWER-ENERGIE est suffisant.

L. GANIVET demande donc aux élus ce qu'ils souhaitent voir mentionner dans la délibération. Après avoir débattu les membres du conseil municipal, à la majorité, propose de modifier la délibération concernant ce point comme suit : IL EST PROPOSÉ DE CRÉER UNE ZAER MÉTHANISATION SUR TOUTE LA COMMUNE AVEC UN POTENTIEL ÉVALUÉ A 19,4 GWH/AN.

<u>Hydroélectricté</u>: aucune remarque particulière de la part des élus. 3 sites retenus: moulin de Tescat, moulin de la Sarre (en aval et en amont) et moulin de Pont à Houarn

<u>Bois énergie</u>: pas de remarques particulières, toute la commune est concernée avec potentiellement la création d'un réseau de chaleur regroupant plusieurs bâtiments communaux dans le bourg (une étude d'opportunité est actuellement en cours)

Géothermie: pas de remarques particulières, une couverture communale est proposée.

Solaire thermique : pas de remarques particulières, une couverture communale est proposée.

L. GANIVET soumet la délibération au vote avec les différentes modifications souhaitées par les élu.e.s. Après en avoir délibéré par 5 voix CONTRE (L. GANIVET / A. VAILLIER / C. LE DANVIC / A.L. BERNARD / C. LE MORZADEC), 1 ABSTENTION (D. LE COGUIC) et 6 voix POUR (N. CHRISTIEN / D. DARCEL / J. THOMAS / A. LE FUR / A. LE STRAT / P. POMME) la délibération a été votée avec les différentes modifications.

3- Commission « Personnel et Affaires générales »

Elections européennes du 9 juin 2024

L. GANIVET demande aux élu.e.s de compléter le planning comportant les créneaux horaires pour la tenue des élections européennes. J. PENSIVY transmettra par mail le tableau remis au propre. La campagne des élections européennes débutera le lundi 27 mai pour se terminer le samedi 8 juin.

Convention avec la SPA

Auparavant, Pontivy Communauté avait la compétence pour la fourrière animale, mais depuis le 14 mai 2024 elle n'exerce plus cette compétence.

Pontivy Communauté cotisait au nom de ses communes membres auprès de la SPA de Malguénac. La commune de Séglien avait en charge la capture des animaux et leur dépôt à la SPA sans contrepartie financière.

Dorénavant la commune peut si elle le souhaite cotiser directement à la SPA moyennant 0.70 euros/habitant et par an. Si la commune souhaite signer la convention, elle s'engage pour 3 ans

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas signer de convention avec la SPA.

4- Commissions « Travaux »

Dossier « déploiement de la fibre optique »

A ce jour renforcement des lignes téléphoniques. A partir du 21 mai installation d'une armoire et d'une chambre derrière les toilettes publiques pour le déploiement de la fibre sur la commune. L. GANIVET espère que la commune pourra bénéficier de la fibre à partir du 1^{er} trimestre 2025.

Travaux d'aménagement aux abords de la TAVARN

Afin de faciliter les livraisons à la Tavarn, il est nécessaire de créer une plateforme aux abords de cette dernière. La commune a reçu un devis de la SARL Dedans et Dehors / Le jardinier décorateur pour effectuer une dalle en béton désactivé d'une superficie d'environ 21m2.

Le conseil municipal approuve les travaux mentionnés ci-dessous.

Parc éolien du Houarn

M. le maire demande à Mme Nathalie CHRISTIEN, conseillère municipale intéressée, de quitter la salle du conseil afin de ne pas prendre part au débat, ni au vote qui est demandé.

La société ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude concernant le passage d'une canalisation électrique sous la parcelle ZC 176 au lieu-dit PONTHOUARD. Ces travaux sont réalisés afin de permettre l'installation des ouvrages électriques 20 000 Volts en vue de l'implantation du futur parc éolien. La totalité des frais sera supportée par la société ENEDIS.

Le conseil municipal (par 11 voix) approuve les termes de la convention de servitude et autorise la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Attribution d'un numéro de voirie

Le bien situé rue du presbytère sur la parcelle AB 204 ne porte pas de numéro. Il convient donc de lui en attribuer un. Monsieur Le Maire propose de lui attribuer le numéro 1 bis rue du Presbytère. Le conseil municipal valide cette proposition.

5- Commission « Affaires scolaires »

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2024-2025, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaire qui sera effective à la prochaine rentrée scolaire et ce pour 3 rentrées consécutives (2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027)

Suite à la promulgation du décret du 27 juin 2017 ouvrant la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours, en dérogeant au cadre normal d'organisation scolaire qui reste dans le code de l'éducation à 9 demi-journées hebdomadaires dont 5 matinées.

Vu les avis du personnel enseignant de l'école Arc en Ciel et des représentants des parents d'élèves lors du conseil d'école du 21 mars 2024 qui souhaitent le maintien de la semaine des 4 jours (8 demi-journées).

Le Conseil municipal est favorable à la semaine des 4 jours scolaires répartis comme suit à savoir :

- Lundi mardi jeudi et vendredi
- le matin de 8h45 à 11h45
- l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Une rencontre a eu lieu en Mairie entre L. GANIVET et 2 représentants de l'amicale. Ils souhaitent mener des actions contre la suppression du poste à la prochaine rentrée scolaire : mettre une pétition en place / édifier une banderole / mettre une annonce sur le bon coin mentionnant que sur Séglien il y a une classe à louer / faire une soirée veillée le vendredi 31 mai.

L. GANIVET souhaite inviter l'inspecteur académique à l'opération « petits déjeuners » et poursuivre ce temps d'échange en mairie afin de discuter de la prochaine rentrée scolaire.

6- Commission « Événementiel »

Repas des aîné.e.s 2024

L. GANIVET fait savoir à l'assemblée que le repas des ainé.e.s aura lieu le dimanche 2 juin à la salle polyvalente J. FICHET. Le Maire a remis, en début de séance, à chaque conseiller les invitations destinées aux ainé.e.s de la commune ayant 70 ans et plus. Chaque conseiller se chargera de distribuer les invitations dans son secteur. L. GANIVET tient à préciser que dans les couples où le/la conjoint.e est âgé.e de moins de 70 ans, il ou elle peut prendre part au repas moyennant le prix du repas (entre 35 et 40 euros)

Fête de la musique 2024

La fête de la musique se déroulera le vendredi 28 juin 2024 sur la place de l'Eglise. Plusieurs concerts sont programmés ainsi que la mise en place d'une structure gonflable pour les enfants.

Inauguration de la mairie

L'inauguration de la Mairie est prévue le samedi 18 mai. Une centaine d'invitations a été envoyée, environ une soixante de personnes a répondu présente.

Une déviation sera mise en place afin de bloquer la rue devant la mairie. L. GANIVET propose d'effectuer des visites guidées et propose aux élu.e.s de se positionner à divers endroits de la mairie pour guider les personnes et /ou donner des explications.

L'entreprise de peinture DISSERBO intervient cette semaine pour terminer les finitions.

Les personnes du chantier d'insertion de Pontivy Communauté travaillent sur le rejointoiement des murs situés derrière la Mairie.

L'entreprise LE VOUEDEC a également programmé une intervention au niveau des toilettes publiques cette semaine.

7- PONTIVY Communauté

La commune de Séglien adhère au Service Commun d'Information auprès de Pontivy Communauté depuis 2020. Dans l'optique de proposer aux communes un service de qualité et adapté aux évolutions du secteur numérique, Pontivy Communauté continue de proposer aux communes adhérentes l'enrichissement d'un catalogue de prestations.

Il est proposé une nouvelle tarification issue des coûts calculés de l'année 2023.

Le conseil municipal valide l'avenant n°3 et autorise le Maire à y apposer sa signature.

8- Rencontre avec la Croix Rouge française

autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Croix Rouge Française a pris contact avec la commune de Séglien afin d'adhérer au dispositif « le petit panier ». Ce dispositif permet aux familles ou aux personnes les plus modestes de bénéficier de denrées fraîches et des produits d'hygiène. La distribution se fera 1 fois par mois par le biais d'un camion qui se déplacera sur la commune. Les familles ou les personnes auront auparavant reçu un coupon de la mairie leur permettant d'accéder à ce dispositif. Le coût du panier pour la famille ou la personne est de 3.50 euros, la mairie quant à elle versera une cotisation à hauteur de 0.50 € par bénéficiaire auprès la Croix Rouge Française. Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif « le petit panier » porté par la Croix Rouge Française et

9- Tirage au sort des jurés d'assise

Monsieur Bernard LE BRETHON résidant au 24 rue du Clandy – 56160 SEGLIEN a été tiré au sort.

10- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de SEGLIEN

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un véritable outil opérationnel à la disposition des Maires, il a vocation à prévoir l'organisation de la réponse communale en cas d'événement de sécurité civile.

Il détermine, en fonction des risques connus et recensés, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, tout en fixant l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'association ECTI propose une assistance à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Séglien. Cette assistance comprend :

- La fourniture du support de la méthodologie
- L'assistance d'une équipe d'experts
- L'aide à la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- La remise des documents PCS complets.

La commune a pris contact avec l'association ECTI. Une réunion de présentation a été organisée en mairie de Séglien en présence des communes de Kergrist, Silfiac, Ste Brigitte et Malguénac.

Une fois le PCS terminé le représentant de l'état intervient pour signer la convention.

Le conseil municipal approuve la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, approuve le coût pour l'accompagnement et l'assistance et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations diverses:

- Les travaux de voirie 2024 sur les communes membres de Pontivy Communauté s'échelonneront du 15 mai au 30 juillet. Les dates précises pour les travaux sur la commune ne se sont pas encore connues.
- Le nettoyage des panneaux photovoltaïques des logements communaux situés derrière la Mairie a été effectué par la société Aéro Bretagne Centre ULM et Drone. Un drone est venu pulvériser le produit sur les panneaux. Un des onduleurs est endommagé et doit être changé.
- Changement de 7 drivers au niveau de la salle polyvalente.
- La réalisation des visites virtuelles se poursuit
- Les travaux de changements de portes à la chapelle St Zenon se poursuivent.
- Henri PANHELLEUX interviendra à la Chapelle St Germain pour effectuer des clichés afin d'alimenter les visites virtuelles il faut donc vider la Chapelle de ses bancs et tables le 23 mai
- Au niveau de l'Église tous les travaux ont été effectués
- L. GANIVET accompagné de P. POMME, de F. COUDRON et du Père CLAUDE ont été visiter l'Église de Langon (35) qui est chauffée par un système de chauffage au sol. Leur ressenti est une bonne sensation de confort. Une réunion en mairie de Séglien est programmée le jeudi 13 juin avec la sté CGV Ciel qui propose ce mode de chauffage.
- Le 25 mai 2024 le Comité des fêtes organise un cassoulet à emporter.

Fin de séance à 0h10